

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 7-8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 7/8 - Juillet/Août 1955

47^{me} année



Conclusions de la 38^e session de la Conférence internationale du travail

Par *Jean Möri*

Du 1^{er} au 23 juin dernier, la Conférence internationale du travail a siégé à Genève pour la trente-huitième fois. Elle a battu un nouveau record de participation, avec 700 délégués, conseillers techniques et observateurs, représentant 74 Etats. A l'instar de ces dernières années, la Suisse était représentée pour le gouvernement par M. le professeur Rappard et M. Kaufmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, M. Kuntschen pour les employeurs et Möri pour les travailleurs. Ces trois groupes de délégués sont accompagnés par des conseillers techniques. Le délégué des travailleurs était accompagné d'Emile Giroud, secrétaire central de la F. O. M. H., de Joseph Bottini, membre du Comité directeur de la Fédération des sociétés suisses d'employés, de Hans Caratsch, secrétaire central de l'Œuvre d'entraide pour les malades, et d'Emmanuel Bangerter, président central de l'Association suisse des syndicats évangéliques.

La particularité des différents organes de l'O. I. T., c'est leur composition tripartite, avec les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. C'est la seule institution internationale qui accorde aux travailleurs et aux employeurs les mêmes droits qu'aux représentations gouvernementales. Ce qui ne va pas sans heurter parfois la susceptibilité excessive de certains gouvernements, peu habitués au langage souvent dépouillé de fioritures de leurs partenaires dont la spontanéité, le franc-parler et la vigueur devraient être les qualités maîtresses. Ce qui n'est pas toujours le cas, car l'académisme fait aussi des ravages dans les milieux ouvriers. De telles qualités n'empêchent évidemment pas la courtoisie et le